

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Moyens et de la  
Coordination des Politiques  
Publiques  
Bureau du Développement Durable  
et des Affaires Juridiques

Gap, le 15 JAN. 2015

**Avis d'enquête publique  
Sur le territoire de la Commune de Briançon**

Par arrêté préfectoral n° 2015-015 - 002 du 15 JAN. 2015, est prescrite, sur le territoire de la commune de Briançon, une enquête publique préalable à l'approbation du projet d'ouvrage, en vue de la création du poste 63/20 KV Les sagnes et ses raccordements.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de EDSB (Place Médecin Général Blanchard – BP 6 – 05100 Briançon cedex) et RTE (46, avenue Elsa Triolet – 13417 Marseille cedex 08).

Le public pourra consulter le dossier pendant la durée de cette enquête qui se déroulera en mairie de Briançon, du lundi 9 février 2015 au merc. 11 mars 2015 inclus, pendant les heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ; il pourra de même les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui fait élection de domicile à la mairie de Briançon – 1 rue de l'Aspirant Jan - 05100 BRIANCON.

En outre, le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Briançon, aux horaires suivants :

- lundi 9 février 2015, de 8h30 à 11h30,
- samedi 21 février 2015, de 9h à 12h,
- mercredi 11 mars 2015, de 13h30 à 16h30.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son avis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Briançon, ainsi qu'en Préfecture (Direction des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

M. Alain DERANCOURT, Directeur de Préfecture en retraite, est désigné par décision du 8 décembre 2014 du président du Tribunal Administratif de Marseille en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour conduire la présente procédure et M. Jacques RICARD, Cadre supérieur de la SNCF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'arrêté préfectoral précité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Briançon.

Le Préfet des Hautes-Alpes est l'autorité compétente pour approuver le projet d'ouvrage nécessaire à la création du poste 63 000/ 20 000 Volts des Sagnes et de ses raccordements.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète de Briançon

  
Isabelle SENDRANÉ